

# Règlement intérieur

Accueil de visiteurs		
<b>LOCATIF &amp; EMBLEMENTS</b>	<p>L'accueil de visiteurs est autorisé et encadré selon les règles suivantes :</p> <p>Présentation obligatoire à la réception du camping</p> <p><b>Accès piscine refusé pour tout visiteur</b></p> <p>Visite forfaitisée au-delà de 2h</p>	<p><b>Durée de la visite &lt;2h:</b></p> <p>Gratuité</p> <p><b>Durée de la visite &gt; 2h:</b></p> <p>21/05 – 04/09 : 5€</p>
Réception d'une personne supplémentaire dans la location ou sur l'emplacement		
<b>LOCATIF</b>	<p>Réception à nuitée d'une personne supplémentaire dans votre mobile-home</p> <p><b>Accès piscine autorisé</b></p> <p>Dans la limite du nombre de personnes autorisé dans votre mobile-home</p>	<p>Taxe de séjour + éco taxe/ nuit / personne supplémentaire</p>
<b>EMPLACEMENT</b>	<p>Réception à nuitée d'une personne supplémentaire sur votre emplacement</p> <p><b>Accès piscine autorisé</b></p>	<p>Forfait Personne Supplémentaire Emplacement /Nuit</p> <p>Le tarif varie en fonction de la période</p>
Animal		
	Règlement	Tarif
	<p>Petite taille et/ou moins de 20 kg</p> <p>Catégories I et II interdites</p> <p>Carnet de santé obligatoire</p> <p>Veiller à la propreté de l'animal</p>	<p>25/03 – 13/07 : 5€</p> <p>14/07 – 23/08 : 8€</p> <p>24/08 – 09/10 : 5€</p>

Arrivés et départs	
<b>Horaire d'arrivée</b>	<p>La remise des clés pour la location mobil-home s'effectue à partir de 15h</p> <p>Pour les emplacements caravanes, camping-car et tentes arrivées possibles dès midi</p>
<b>Horaire de départ</b>	<p><b>Mobil-homes</b></p> <p>Les départs et les états des lieux s'effectuent entre 08h30 et 10h.</p> <p>Si vous souhaitez partir dans la nuit, l'état des lieux se fera sans votre présence et nous vous renverrons les chèques de cautions par la poste si l'état de la location est satisfaisant.</p> <p><b>Emplacements</b></p> <p>Les emplacements de camping doivent être libérés entre 08h30 et 11h</p>
<b>Caution</b>	<p><b>Nous demandons une caution de 150€ pour le matériel de la location et 60€ pour le ménage.</b></p> <p>Ces deux cautions sont déposables en chèque ou en espèces lors de votre arrivée, elles ne seront pas encaissées et vous seront rendues à votre départ après état des lieux si ce dernier est satisfaisant.</p>
<b>Mode de paiement</b>	<p>Le solde du séjour s'effectue à l'arrivée pour les emplacements et les locations, par espèces, chèque bancaire ou chèque vacances. Les cartes bancaires ne sont pas acceptées</p>

<b>Annulation du séjour</b>	Les annulations se font par email uniquement. Si vous avez souscrit l'assurance annulation merci de vous rapprocher de la FFCC concernant les modalités de remboursement de l'acompte. Si l'assurance FFCC n'a pas été souscrite, l'acompte versé est définitivement perdu, même en cas de forces majeures. Ainsi en cas de non présentation dans un délai de 48 heures après le jour d'arrivée prévue sur le contrat, l'emplacement ou la location sera reloué
<b>Raccourcissement du séjour</b>	Les nuitées réservées et non séjournées seront facturées au même titre que les nuitées séjournées dans le cadre de la réservation initiale
<b>Retard</b>	En cas de retard, c'est à dire après la fermeture de la réception, nous vous prions de bien vouloir nous prévenir en téléphonant au +33 4 94 54 63 63